

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° SPE1766

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, Mme Untermaier, rapporteure thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 21

I. À l'alinéa 1<sup>er</sup>, substituer aux mots :

« par voie d'ordonnance, »

Les mots :

« par ordonnances, ».

II. Au même alinéa, substituer au mot :

« publication »,

Le mot :

« promulgation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.